

nourrissait que de pain et d'eau, d'un peu de lait et de fruits. Dans ses missions en pays de montagnes, il ne prit jamais de viande, ni de poisson, ni d'œufs, ni de vin. Il portait continuellement un cilice et ne dormait que quelques heures chaque nuit sur un banc ou sur la terre nue, passant le reste du temps en prière, soit à l'église, soit même, quand elle était fermée, à la porte malgré le vent et la neige. Son manteau, son bréviaire et son crucifix étaient son seul bagage. Il passait des jours entiers au confessionnal appelant surtout les pauvres disant « que les personnes de qualité ne manqueront pas de confesseur ». Il excellait à faire le catéchisme. Il passait la matinée dans l'église à prêcher, à catéchiser ou à confesser et la soirée à visiter les malades et les prisonniers. Mais les saints mêmes ne peuvent être exempts d'épreuves. Il fut persécuté par les hérétiques qu'il évangélisait et les libertins qui refusaient de se convertir à sa prédication. Il fut aussi en butte à la calomnie et ses supérieurs délibérèrent même au sujet de son renvoi de la communauté. Mais notre saint ne se troubla pas dans cette épreuve. Il mit toute sa confiance en Dieu et triompha. Quand il sentit sa fin prochaine, il demanda d'être placé dans un étable, afin de mourir comme Jésus était né, sur la paille, mais il n'obtint pas ce bonheur. Il entra bientôt dans un transport extatique et mourut le 31 décembre 1640. Un grand nombre de miracles eurent lieu sur son tombeau. On célèbre sa fête dans toutes les églises des jésuites et on y gage une indulgence plénière le 16 juin.

#### 20 DISPOSITION DE CES DIVERS OFFICES :

Fête de saint Jean-François-Régis, C., *double* ; mém. du 4e dim. après la Pentecôte ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. -- Aux II vêpres, mém. du dim. (ant. *Præceptor*, v. *Dirigatur*).

### TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

#### Le dimanche, 23 juin

La solennité de saint Jean-Baptiste étant privilégiée à l'instar de la fête elle-même (Rubr. génér. de brév., titre x, n. 1 ; du missel, titre vi), on ne peut en ce jour lui préférer la messe d'aucun titulaire (Décret du 2 décembre 1896, vi, n. 3754), même s'il tombait en ce jour.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Montréal).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Ottawa et L'Orignal).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Sherbrooke).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Cathédrale).

DIOCÈSE DE PEMBRÖKE. — Du 24 juin, saint Jean-Baptiste (Les Erables, Golden Lake et Black Donald Creek). J. S.